



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 02/10/2024

DLB 2024/742

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 02 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes - 59 Place Edouard Barthe - 34290 MONTBLANC, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 24/09/2024

Affichage de la convocation : 24/09/2024

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Francis BOUTES représentée par Francine GERARD, Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Julie GARCIN SAUDO représentée par François CASTILLO, Frédéric GUARNIERI représenté par Pierre ALAUX, Jacques MONCOUYOUX représenté par Marie-Claude SEMPERE, Stéphane PEPIN-BONET, représenté par Georges BLASQUEZ, Nicole VICENTE représentée par Rachel SACCUCCI.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Jean AUGÉ, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Stéphan BOYER, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Alain MALRIC, Gérard MARTINEZ, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Henry SANCHEZ, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Création d'emplois non permanents pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

La mise en place de barrières sur toutes les déchèteries du territoire étant achevée, la création des badges d'accès se poursuit pour les usagers du territoire. Conséquemment la gestion des badges nécessite un suivi important. Cette activité n'est pas encore stabilisée et engendre le besoin de créer un contrat au

motif d'un surcroît d'activité au service des finances et relations aux professionnels pour la création et le suivi de gestion des badges.

De même, il est nécessaire de créer deux contrats au service haut de quai pour répondre aux besoins de l'organisation actuelle du service Déchèteries.
Ces trois contrats sont non permanents.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE :

La création de trois d'emplois non permanents à compter du 1^{er} octobre 2024 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité d'un emploi à temps complet (35/35^{ème}) l'un dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C au service des finances et deux autres dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C au service haut de quai.

Ces emplois non permanents seront occupés par trois agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 avril 2026 inclus.

Ils(elles) devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine administratif et/ou technique. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Président,

DE MODIFIER le tableau des effectifs des emplois,

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le

08/10/2024